

09 fév 2009 -21:00

Consultation avec les trois régions sur l'exportation d'armes vers Israël et les territoires occupés

Une consultation avec les trois régions a été organisée à l'initiative du Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht sur la politique d'exportation d'armes vers Israël et les territoires occupés. Ce type de consultations est prévu dans l'accord de coopération sur l'exportation d'armes.

Une consultation avec les trois régions a été organisée à l'initiative du Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht sur la politique d'exportation d'armes vers Israël et les territoires occupés. Ce type de consultations est prévu dans l'accord de coopération sur l'exportation d'armes.

Bruxelles, le 9.2.2009 Une consultation avec les trois régions a été organisée à l'initiative du Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht sur la politique d'exportation d'armes vers Israël et les territoires occupés. Ce type de consultations est prévu dans l'accord de coopération sur l'exportation d'armes. Lors de cette consultation il a été convenu avec les différents gouvernements régionaux: - « De ne procurer aucune licence d'exportation d'armes qui renforcerait la capacité militaire des forces en présence » - On insiste de surcroît, vu le cessez-le-feu récent et délicat sur le terrain, sur « la nécessité de la plus haute vigilance dans l'octroi de licences ayant pour destination Israël et les territoires occupés ».- Finalement, il a été convenu que « la Belgique, y compris ses entités fédérées, souhaite s'inscrire dans le cadre d'une position commune européenne pour laquelle la politique d'octroi et de refus des partenaires européens forme un élément important. A cette fin, la Belgique s'entretiendra avec ses partenaires dans le groupe compétent du Conseil, le COARM. Il est vrai que l'acception « exportation d'armes » en Belgique est définie très largement. Il y a par exemple des cas possibles d'exportation temporaire ou, de coopération dans le cadre de programmes spatiaux qui apparaissent comme « exportation d'armes » dans les statistiques officielles mais qui ne tombent pas sous cette réglementation. Le Ministre De Gucht accorde une grande importance à ce qui a été agréé avec les régions : « C'est un signal fort et important vers l'ensemble des parties au conflit au Moyen-Orient. »

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be